

Formulaire de pré-inscription aux auditions de l'EDTSA

Classe professionnelle

Année de candidature : 2026

Veuillez adresser ce formulaire à l'adresse email suivante : inscription@edtsa.ch

1. Identité du / de la Candidat.e

Nom :

Prénom :

Age : Date de naissance : / /

Nationalité :

Emploi / Métier :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Je candidate pour entrer en :

☐ Première année

☐ Deuxième année

Etes-vous inscrit(e) à d'autres auditions d'école de Théâtre ?

☐ Classe pré-professionnelle du Conservatoire (Genève)

☐ Autres :

2. Parcours et situation actuelle

Formation scolaire / Universitaire (en cours ou achevée) :

.....
.....
.....

Expérience(s) artistique(s) et/ou théâtrale(s) (si applicable) : (ateliers, stages, conservatoires, écoles professionnelles ou amateurs)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ Débutant.e
- ☐ Pratique amateur
- ☐ Formation artistique antérieure
- ☐ Autre (préciser)

3. Motivation et engagement

Pourquoi souhaitez-vous intégrer la classe professionnelle de théâtre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Pièces à fournir - Dossier de candidature

Nous vous invitons à envoyer ce formulaire de pré-inscription dans les meilleurs délais. Les places étant limitées, les créneaux d'audition sont attribués au fur et à mesure de la réception des dossiers.

Ce formulaire de pré-inscription doit être accompagné obligatoirement d'une vidéo de présentation personnelle d'une minute trente maximum. Cette vidéo doit être simple et tournée avec un téléphone. Elle doit permettre de vous présenter brièvement et d'exprimer votre motivation à rejoindre la formation.

Une fois pré-inscrit les candidats ont jusqu'au 15 mai 2026 pour valider leur présence aux auditions par le règlement des CHF 30.- de frais d'audition (bulletin de versement joint).

- L'admission à la formation se fait sur **sélection**,
- Les candidat·e·s retenu·e·s seront convoqué·e·s à une **audition-rencontre**,
- L'audition durera **environ une demi-heure**,
- L'horaire précis de l'audition sera communiqué individuellement,
- Une **courte scène de 5 minutes maximum** (choix libre) est à **préparer et sera à présenter lors de l'audition**,
- Il est possible de venir accompagné·e d'une personne donnant la réplique,
- Des **frais d'audition de CHF 30.-** sont à régler pour pouvoir y participer.

6. Disponibilité pour l'audition

☐ entre le **1er et le 4 juin 2026**

☐ Indisponibilité à ces dates (à préciser) :

.....

7. Paiement

Afin de couvrir les frais de gestion administrative des dossiers de pré-inscription ainsi que ceux liés à la tenue des auditions, le **paiement de 30 Francs est requis** afin de valider votre pré-inscription et votre participation à l'audition-rencontre **avant le 15 mai 2026**.

8. Déclaration et engagement du/de la candidat.e

Je soussigné·e, certifie l'exactitude des informations fournies et déclare :

- Avoir pris connaissance du projet pédagogique de la classe professionnelle de théâtre,
- Comprendre que l'envoi de ce formulaire constitue une **demande de pré-inscription à l'audition et ne constitue pas une demande d'inscription à la formation**,
- M'engager à respecter les conditions générales de participation aux auditions si je suis admis·e. pour cette dernière.

☐ (Obligatoire) J'ai lu et accepte les Conditions Générales de Participation à la formation professionnelle de théâtre proposée par l'Ecole De Théâtre Sixième Art.

Lieu et date :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Veillez adresser ce formulaire à l'adresse email suivante : inscription@edtsa.ch

Récépissé

Compte / Payable à
CH70 3000 5215 1075 8301 H
Cie Sixième Art 1202 Genève

Référence
00 00000 00000 00000 00000 01008

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie	Montant
CHF	30.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	30.00

Compte / Payable à
CH70 3000 52151075 8301 H
Cie Sixième Art
1202 Genève

Référence
000000000000 00000 00000 01008

Informations supplémentaires
Numéro100 - Audition Classe Professionnelle EDTSA

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Conditions Générales de pré-inscription et inscription aux auditions d'entrée à l'École de Théâtre Sixième Art

Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Pré-inscription (ci-après « CGPI ») régissent les modalités de candidature et d'inscription aux auditions pour l'accès à la classe professionnelle de l'École de Théâtre Sixième Art (ci-après « l'École » ou « EDTSA »). Toute inscription aux auditions implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Article 2 : Processus d'admission

2.1. Principe général

L'accès à la classe professionnelle de théâtre se fait sur candidature et sélection, dans une logique d'accompagnement vers la professionnalisation. Le processus d'admission vise à évaluer à la fois la motivation, l'engagement artistique et le potentiel de travail du candidat.

2.2. Possibilité de candidature

Lors des auditions, les candidats ont la possibilité de candidater pour une entrée à l'EDTSA en première ou en deuxième année.

2.3 L'admission aux auditions

Les pré-inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Le nombre de places aux auditions étant limité, les premiers dossiers reçus s'assurent l'attribution d'un créneau d'audition.

La pré-inscription n'engage pas une inscription définitive à la formation ; elle permet simplement d'accéder à la phase d'audition.

Article 3 : Dossier de candidature

3.1. Composition du dossier

Les candidats doivent transmettre un dossier de pré-inscription complet, comprenant obligatoirement et simultanément les éléments suivants :

- Une vidéo de présentation d'une minute trente maximum. Cette vidéo doit être simple et tournée avec un téléphone. Elle doit permettre de vous présenter brièvement et d'exprimer votre motivation à rejoindre la formation.
- La fiche de pré-inscription aux auditions dûment complétée.

3.2. Validation de la pré-inscription

L'inscription aux auditions ne sera considérée comme valide qu'après le paiement de CHF 30.- avant le 15 mai 2026 ainsi que la réception du dossier complet. Aucun dossier incomplet ne pourra être étudié.

Article 4 : Frais de participation aux auditions

4.1. Montant

Les frais de participation aux auditions s'élèvent à CHF 30.- et sont à régler avant le 15 mai 2026. Le bulletin de versement est joint à la fiche de pré-inscription.

4.2. Non-remboursabilité

Ces frais sont non remboursables, quel que soit le résultat de l'audition ou le désistement du candidat.

Article 5 : Convocation et déroulement de l'audition

5.1. Étude des dossiers et convocation

Après étude des dossiers de candidature (fiche de pré-inscription aux auditions et vidéo), les candidats retenus sont convoqués à une audition-rencontre, organisée du 1^{er} au 4 juin 2026.

L'horaire précis de passage est communiqué individuellement aux candidats en amont de l'audition.

5.2. Déroulement et durée

L'audition-rencontre dure environ trente minutes.

Il sera demandé aux candidats de préparer une scène théâtrale dialoguée de leur choix, ou un monologue, d'une durée maximum de 5 minutes. Pour ce travail, les candidats ont la possibilité de venir accompagnés d'une personne leur donnant la réplique. Cette préparation fait partie intégrante du processus de sélection.

Les candidats devront fournir une copie imprimée de leur texte au jury au moment de l'audition. Une session de travail, à partir du texte, peut être proposée au candidat lors de l'entretien.

5.3. Objectifs de l'audition

Cette audition est conçue comme un temps de rencontre, d'échange et de travail, permettant :

- D'évaluer le potentiel artistique et la disponibilité au travail ;
- De mesurer la capacité du candidat à s'inscrire dans une formation exigeante et intensive ;
- De préciser les attentes pédagogiques et le cadre de la formation ;

Article 6 : Critères de sélection

La sélection ne repose pas sur un niveau déjà acquis, mais sur :

- La motivation réelle à s'engager dans un cursus professionnel ;
- La capacité à se mettre en jeu et à prendre des risques ;
- L'écoute, la curiosité et la volonté de travailler ;
- La disponibilité à un engagement intensif et collectif.

Article 7 : Résultats et finalisation de l'inscription

7.1. Communication des résultats

Le samedi 6 juin dès 12h00, les résultats seront communiqués aux candidats par courriel.

7.2. Délai de confirmation

Les futurs élèves retenus ont alors jusqu'au jeudi 18 juin 2026 pour finaliser leur inscription (cf. Conditions Générales d'Inscription à l'Edtsa).

Les candidat·e·s se présentant également au **concours de la classe préprofessionnelle du Conservatoire de Genève** pourront bénéficier d'un délai supplémentaire de 12 jours (1er juillet 2026) pour confirmer leur inscription.

Ce délai est accordé sans garantie de disponibilité de la place, en fonction du nombre d'inscriptions définitivement validées.

Les candidat·e·s devront toutefois fournir un justificatif attestant de leur participation à l'audition du Conservatoire (par exemple la copie du mail indiquant leur créneau d'audition).

Article 8 : Limitation des places

ATTENTION : Les auditions sont limitées en nombre de places.

Si vous projetez de passer l'audition d'entrée à l'EDTSA, nous conseillons aux candidat·e·s de s'inscrire le plus tôt possible afin de s'assurer d'un créneau d'audition.

Article 9 : Modalités de transmission de dossier

L'ensemble des pièces du dossier sont à transmettre via l'adresse mail suivante :

inscription@edtsa.ch

Les vidéos sont à transmettre via Swisstransfer : <https://www.swisstransfer.com/fr>

Article 10 : Désistement du candidat

En cas de désistement du candidat après validation de sa pré-inscription ou avant la tenue de l'audition, aucun remboursement des frais de participation ne sera effectué.

Toute demande de désistement doit être adressée par courriel à l'adresse :

inscription@edtsa.ch

Article 11 : Enregistrement vidéo des auditions

Dans le cadre du processus de sélection, l'École se réserve le droit de procéder à l'enregistrement vidéo des auditions-rencontres. Ces enregistrements sont réalisés à des fins exclusivement internes, afin de permettre à l'équipe pédagogique de visionner à nouveau les prestations des candidats et de prendre sa décision de sélection dans les meilleures conditions.

Ces enregistrements sont strictement confidentiels et ne feront l'objet d'aucune diffusion, partage ou publication, sous quelque forme que ce soit. Ils seront définitivement détruits à l'issue du processus de sélection.

En déposant son dossier de candidature et en se présentant à l'audition, le candidat accepte expressément les conditions du présent article.

Article 12 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi, les informations recueillies lors de la pré-inscription sont destinées à l'usage exclusif de l'École pour la gestion du processus de sélection. Le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles en s'adressant à la direction de l'École.

Article 13 : Modification des CGPI

L'École se réserve le droit de modifier les présentes CGPI à tout moment. Les modifications seront communiquées aux candidats concernés et entreront en vigueur à compter de leur notification.

Article 14 : Litiges et juridiction compétente

Les présentes CGPI sont soumises au droit suisse. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de Genève.

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Pré-inscription et les accepter sans réserve.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du candidat (ou du représentant légal pour les mineurs) :